

# LA MOITIE DU TIERS DE PAS GRAND CHOSE



Hebdomadaire N°3 - 10 OCTOBRE  
Directeur-Gérant Mr. ZAMICHEL  
A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon

(Histoire de cogestion)

L'ensemble du mouvement de mai-juin 1968 n'est finalement compréhensible qu'en relation avec le thème de "l'appropriation", thème fondamental d'une société destructurante des rapports traditionnels. L'analyse marxiste a mis en lumière l'aliénation du travail dans un système qui désapproprie le travailleur des fruits de son travail et du droit de s'occuper lui-même de ses propres affaires. L'individu s'est senti isolé et rejeté face à un pouvoir à la fois autocratique et bureaucratique. Ce qui est donc en question, c'est un mode de commandement : mise en cause de la gestion se doublant d'une revendication du contrôle et de la détermination de cette gestion pour arriver à véritable cogestion.

Il faut tout d'abord aller au fond du problème et se demander quel est le sens de la cogestion. Alors seulement, nous pourrions adopter une position ferme à son égard et en limiter les limites.

## POUVOIR ET POUVOIR

Chaque fois qu'une communauté exprime la volonté de gérer ses affaires, c'est une exigence de pouvoir qu'elle pose. Or, dans le mouvement de mai 68, on perçoit une profonde revendication de pouvoir. La tradition fait de tous les pouvoirs qui s'exercent sur l'homme des contraintes qui descendent d'en haut : ces pouvoirs sont séparés des groupes sur lesquels ils s'exercent et la société apparaît comme une organisation de pouvoirs dont la forme la plus "élaborée", celle qui arbitre tous les autres, est le pouvoir politique.

Dans l'université on peut dégager trois types de pouvoir : celui des enseignants (inutile d'en démultiplier subtilement les catégories, comme le fait Capelle), celui des étudiants et celui de la société sans laquelle l'université n'a pas de sens. Ces pouvoirs ne peuvent pas s'exercer les uns au népris des autres ; et introduire l'idée de cogestion c'est chercher une structure

dans laquelle ils s'exercent sans que l'un d'eux élimine les autres. L'expérience a montré qu'une étatisation pure et simple méconnaissait la réalité étudiante et celle des enseignants. Plus globalement, on peut dire que des méthodes d'enseignement universitaire à la direction des entreprises sans oublier le style de régime qui nous gouverne, les Français sont soumis à un mode d'autorité qui se veut autarcite, absolue et sans contestation possible : l'autorité est supposée être contrôlée par ceux sur lesquels elle s'exerce, alors qu'en fait elle n'est admise que si elle est comprise donc discutée, que si elle est proche de celui qui la reçoit.

## PARTICIPATION = ILLUSION ?

Mais ici se pose un problème extrêmement complexe : le but véritable de la cogestion étant de rendre aux hommes la responsabilité d'eux-mêmes, comment trouver des structures qui assurent l'exercice réel de cette responsabilité ?

Si l'on s'en tient à un système de délégation (cf. loi d'orientation) où les gens élus remplissent ou ne remplissent pas leur mandat, ou bien s'éloignent de plus en plus de leur base par un phénomène de sclérose, si l'on s'en tient à un droit de vote obligatoire (cf. déclaration de Peyrefitte à l'Assemblée Nationale) dans le but uniquement de "moucher" les minorités par la "participation" des "bons-étudiants-qui-veulent-travailler", rien, absolument rien ne sera résolu. Il faut avant tout définir des lieux assez limités pour que la responsabilité puisse y être vécue par la masse et pourtant rattachés à de grandes unités, afin d'éviter une atomisation du monde universitaire. Un Conseil d'université sera (du moins nous l'espérons !) un lieu extrêmement vaste, trop peut être pour que l'étudiant de base puisse y pratiquer une réelle participation, mais si dans une unité d'enseignement (département) une

cogestion concrète peut être réalisée, ici, c'est le contenu réel qui devient léger, car les décisions à prendre à ce niveau sont limitées dans leur portée. Il faut allier participation et décision : hors de cette synthèse la cogestion n'est qu'illusion. En conséquence il faudra lutter pour acquérir le droit d'initiative à la base le plus étendu possible aussi bien en ce qui concerne la détermination des crédits que la pédagogie ou l'organisation de l'enseignement.

## COMMENT COGERER.

Une des formes de la démocratie étant l'information, un premier remède peut être envisagé. En effet, la cogestion n'est pas une affaire de spécialistes qui s'arrangent entre eux. Certes une certaine compétence est nécessaire pour aborder les diverses questions, d'ordres souvent différents, qui se poseront à tous les niveaux cependant la compétence s'acquiert dans la pratique et en toute connaissance de cause : il faut que disparaissent ces "dossiers confidentiels" et que cessent les prises de décision en l'absence d'une partie (et non la moindre...!) qui entrent en jeu dans ce qui les concerne pour pouvoir mieux infléchir, voire bouleverser, la situation présente.

D'autre part, le type même de dialogue entre les trois pouvoirs précités sera la résultante d'une confrontation quasi permanente des délégués avec la base, c'est à dire avec la masse des étudiants. Par exemple, les assemblées générales de département (rapports d'activité, prises de décisions du ressort du département etc...) doivent se multiplier sinon le délégué épousera peu à peu les argumentations,

NANCY-ETUDIANT N°7  
paraît le MARDI 29 OCTOBRE  
Envoyez vos articles rapidement  
à l'A.G.E.N.

soi-disant techniques mais le plus souvent fallacieuses, avancées par "l'autorité" aujourd'hui en place. Le délégué n'aura certainement pas vocation d'entériner n'importe quoi et il ne le fera pas si son rôle d'administrateur est corrélatif d'une information précise et complète.

#### LES "FORCES VIVES" :

Il arrive à un certain niveau de l'analyse que l'on doit faire intervenir la réalité du pouvoir politique et du régime qui en découle. Dans la mesure où le financement sera un financement d'Etat (ce à quoi nous tenons fermement), il est évident que le pouvoir politique tracera les limites de la cogestion, ne serait-ce que par la masse globale de crédits de fonctionnement affectés aux universités. D'autre part, si la présence des "forces vives" de la nation dans les organes de décision consiste en la venue, au sein des divers conseils, de "personnalités" telles que M. Weber (très intéressé en période électorale ! ) ou que M. De Maud'Huy (CODER) ou encore M. Grandpierre (Société de Pont-à-Mousson), nous y sommes fermement opposés. Sont-ce des "forces vives" en matière universitaire ?

Cette considération nous amène à poser l'alternative suivante : les syndicats peuvent-ils ou non cogérer une institution et contester la décision du pouvoir limitant les moyens financiers de celle-ci ? Participation ou contestation ? Il semble relativement évident que l'une et l'autre se nourrissent mutuellement et que la présence de syndiqués dans les structures cogérées se fonde sur le refus de cette alternative. Certes la cogestion véritable suppose au moins un pouvoir pour lequel la démocratie est plus qu'un mot, cependant les militants syndicalistes doivent trouver leur place dans les structures de cogestion tout en sauvegardant leur indépendance de réflexion et de revendication.

La cogestion est un tremplin pour un travail revendicatif dont le syndicat ne peut se passer car ce sont en partie dans les organes de cogestion que les revendications s'exprimeront.

La cogestion est une exigence : elle invite le syndicat à dépasser les slogans, à appuyer ses affirmations sur des arguments précis ; elle évite les débordements excessifs d'analyses abstraites qui découragent la masse des étudiants.

La cogestion est une arme politique : elle peut aider, si paradoxal que cela paraisse, dépasser le corporatisme en faisant prendre conscience aux étudiants que le responsable essentiel de la situation actuelle de l'université, c'est le pouvoir.

La cogestion est un moyen d'action mais pas que cela. Son utilité étant posée, il faut préciser que la participation du syndicat dans les structures de cogestion ne s'entend qu'accompagnée d'un renforcement de l'action syndicale qui dépasse largement le cadre de la cogestion. Parallèlement, la cogestion aura son efficacité totale que dans la mesure où le syndicat aura toute possibilité pour se renforcer (libertés syndicales) et mener la lutte contre la politique universitaire que nous subissons depuis trop longtemps afin de parvenir à un enseignement nouveau qui supprimera la ségrégation sociale et qui répondra aux besoins objectifs de la nation.

Michel MENGIN.



#### DROIT

Rappelons que c'est aujourd'hui jeudi qu'a eu lieu la journée de travail pour préparer les textes et les orientations qui seront débattus lors de l'assemblée générale du Mercredi 16.

#### SCIENCES

C'est le boum du comité d'accueil = l'Amicale manque de bras, et se rappelle au bon souvenir de ceux qui ont terminé leur examen.

Les 21, 22 et 23 Octobre, une session préuniversitaire est organisée par l'Amicale, pour les nouveaux étudiants, au Centre aéré de Pompey = "cadre agréable" "ambiance sympa", proclame un programme qui se propose de faire le tour des problèmes en discussions par petits groupes.

#### LETTRES

Les littéraires sont enfouis sous leurs examens. Un débat d'orientation est prévu entre le 15 et le 20 Octobre.

Enfin, à l'AGEN, et aux Mines, on étudie le texte de la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur, ou plutôt ce qui reste du projet. Attendez-vous à une publication prochaine à ce sujet.

## NE NOUS AFFOLONS PAS !

(logement I.U.T.)

Dans la rue des Quatre Eglises, une espèce d'"agence" de logement (comme il en fleurit tant dans un secteur où bien des combines sont possibles) impose aux étudiants candidats à la location le paiement de trois mois de loyer à l'avance.

Ailleurs, la chambre "tout confort" de l'annonce, louée à 150 F., se révèle être un cagibi infâme, avec sseau d'eau à volonté et WC au fond du jardin. On refuse, et puis trois ou quatre chambres visitées en vain. . on revient.

Ou encore, une dame sur la cinquantaine, marquant bien et tout sourire, vous annonce sans complexe que sa chambre coquette ne sera pas louée à moins de 250 F., et que vous n'en voulez pas, je peux attendre : chaque année, je trouve à la louer à ce prix, j'ai tout mon temps".

Ou encore, la chambre facturée 120 F. par mois est payée en fait 160 F... car il y a chiffre officiel et chiffre officieux.

Il y a un scandale des chambres en ville que nous dénonceront dès que notre information sera suffisamment complète : les exemples que nous venons de citer n'ont rien d'extraordinaire, ils sont le lot quotidien de ceux d'entre nous qui doivent se loger en ville et mesurer la qualité d'accueil des Nancéiens.

Actuellement la situation est particulièrement difficile pour les étudiants de l'I.U.T., déjà rentrés, et surtout pour ceux de première année, pour une forte majorité venus d'autres académies, et qui sont loin d'avoir tous été acceptés en cité universitaire.

"NANCY-ETUDIANT" de Septembre a expliqué comment sont attribuées les chambres en cité. Le CROUS avait réservé un contingent de 150 chambres (50 filles et 100 garçons) pour la première année d'I.U.T. Les premières listes d'admission ne lui étant parvenues qu'à la fin de Septembre, il n'a attribué ce contingent que le 26 Septembre... pour une rentrée au 1er Octobre. Ainsi, même des dossiers de demande de chambre déposés en Juillet par des étudiants déjà admis à l'I.U.T. n'ont été examinés que quelques jours avant la rentrée, et nombreux sont ceux qui sont arrivés à Nancy en ne sachant trop où ils coucheraient le soir même.

Il s'en est suivi une espèce de panique, que n'a pu dissiper un logement tout provisoire comme passager dans les cités universitaires qu'attendaient ces "caïmans de salon" qui dorment sous le sourire débonnaire de trop de propriétaires de chambres pour étudiants.

Avec les responsables étudiants des différents départements de l'I.U.T., l'A.G.E.N. a réuni le 7 Octobre une partie des étudiants de première année en recherche de logements et leur a proposé une action en trois volets :

Actuellement il n'y a pas de chambres disponibles en cité, et peu de chambres intéressantes au Service-Logement du CROUS. Mais :

— dès que les résultats des examens de fac. seront connus, des chambres vont se libérer.

— certains étudiants ont retenu 2 ou 3 chambres, réservant leur choix à plus tard : les propriétaires peuvent les mettre au pied du mur, ce qui libérera encore des chambres.

\*\*\* L'A.G.E.N. et le CROUS mènent par voie de presse, radio et T.V. une action conjointe auprès des propriétaires, qui sera payante à partir de la semaine prochaine. Nos appels dans l'"Est", le "Républicain Lorrain" et à la radio ont déjà été suivi d'effet.

\*\*\* Les représentants étudiants à la Sous-commission logement du CROUS défendront chaque semaine, au fur et à mesure des désistements, les dossiers des étudiants qui nous auront signalé leur cas par le moyen de la fiche distribuée dans les différents départements de l'I.U.T. et dont on peut retirer un exemplaire à l'A.G.E.N.

#### II AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA

Les étudiants - doivent s'obstiner à chercher eux-mêmes une chambre en ville (car ils ont très peu de chance d'en obtenir une en cité) en refusant les plus chères : ce refus est une question de discipline collective dont dépend la réussite de l'opération.

- ont intérêt, s'ils ont déposé un dossier de demande de chambre au CROUS, à maintenir leur demande et à passer régulièrement chez les directeurs des cités, à partir de la fin du mois, pour savoir s'ils n'ont pas de chambres disponibles. Cette remarque d'ailleurs vaut pour tous les étudiants de Nancy.

#### III IL N'Y AURA PAS DE GENS DANS LA RUE

Tant qu'ils n'auront pas trouvé de chambres, les étudiants de première année d'I.U.T. seront hébergés comme passagers dans les cités universitaires. Si l'on vous fait des difficultés à ce sujet, demandez à voir le Directeur ou la Directrice de la Cité.

Mais il est bien entendu que cette situation est tout à fait provisoire, et que de toute façon les passagers seront priés de partir dans des délais relativement rapprochés.

L'AG.E.N. EST SURE QU'AVEC LA COLLABORATION DE TOUS, L'OPERATION "LOGEMENT I.U.T."

SERA REUSSIE. IL EST MAINTENANT EVIDENT QUE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CITE UNIVERSITAIRE S'IMPOSE POUR LA RENTREE 1969 (3 Octobre)

N.B. Si vous avez rempli la fiche verte, et que vous avez trouvé une chambre, veuillez le signaler à Aurélien GARCIA, chambre B 329 à la cité de Vandœuvre.

#### POUR QUI VEUT CHANGER DE LIT

Chaque directeur ou directrice de cités doit prendre dans les loges la liste des étudiants qui désirent changer de chambre. Il suffit donc de se faire connaître en indiquant le point de chute désiré. Il peut se faire que des désirs complémentaires deviennent réalité. Nous précisons qu'aucun motif de comptabilité ne peut empêcher une permutation.

D'autre part la "sous-commission logement" du CROUS, dont nous faisons partie, se réunit toutes les semaines (Jeudi).

Nous pouvons appuyer toute réclamation. Prière d'écrire à l'A.G.E.N.

#### PETITES ANNONCES

Un service de petites annonces entre étudiants peut fonctionner par le canal de l'AGEN-INFORM. Ceux ou celles que cela intéresse peuvent écrire à l'A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon, pour la fin de chaque semaine.

#### CARNET BLEU

Longue vie à Xavier MARTINEZ, né le 1er Octobre au foyer de notre secrétaire Christiane.

#### CINE-CLUB de l'A.G.E.N.

Le CINE-CLUB de l'A.G.E.N. présente tous les MARDI à 21 heures au Cinéma CAMEO, rue de la Commanderie :



# cinéma

#### ATTENTION !

Les programmes sont souvent les mêmes au Colisée et au Thiers. Cela tient au fait qu'ils participent à la même chaîne de distribution. Cependant les propriétaires en sont distincts. Malgré un éventuel décalage dans la présentation des films, nous vous recommandons de choisir le cinéma Colisée qui consent à une REDUCTION POUR ETUDIANTS, chose que la direction du Thiers ne veut plus admettre. Ne vous faites plus voler... !

MARDI 22 OCTOBRE  
LA 317ème SECTION  
(Pierre SCHOENDORFFER)

MARDI 29 OCTOBRE  
LA BEAUTE DU DIABLE  
(René CLAIR)

MARDI 5 NOVEMBRE  
TOKIO OLYMPIADES  
(Ichi KAWA)

MARDI 12 NOVEMBRE  
LA NUIT  
(ANTONIONI)

MARDI 19 NOVEMBRE  
LA BAIE DES ANGES  
(Jacques DEMY)

MARDI 26 NOVEMBRE  
SHAKESPEARE WALLAH  
(IVORY)

MARDI 3 DECEMBRE  
HIROSHIMA, MON AMOUR  
(Alain RESNAIS)

MARDI 10 DECEMBRE  
DEMAIN LA CHINE  
(OTZENBERGER)

MARDI 17 DECEMBRE  
LA RUEE VERS L'OUEST  
(A. MANN)

La carte : 10 F. (pour trois séances)

Renouvellement : la séance : 2,50 F.

Les cartes sont en vente :

à l'A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon  
au C.C.L.U. 45, Cours Léopold  
dans les Amicales U.N.E.F. de DROIT

de LETTRES  
de SCIENCES



*cléo*

**CHAUSSURES  
SACS**

**PRET A PORTER  
COUTURE**

**PRET A PORTER  
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S<sup>t</sup> DIZIER  
54 - NANCY**

LIBRAIRIE **LE TOUR**  
**DU MONDE**

1 RUE DES MICHOTTES

- NANCY - Tél. 52. 04. 16.

- LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES  
LETTRES - DROIT - SCIENCES HUMAINES -  
SCIENCES ECONOMIQUES - ETC...
- ARTS - LITTÉRATURE - POÉSIE - DOCUMENTS  
des nouveautés aux titres de fond,  
des ouvrages de luxe aux livres de poche

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondaire  
Stylos - Papeterie - Fournitures diverses

TU VIENDRAS CHEZ

**BOB**


14, RUE DE LA FAIENCERIE  
NANCY

Tu achèteras ton **Jeans velours**  
tu en trouveras un choix complet  
et tu pourras assortir ton pantalon  
d'un pull **Shetland** ou **marin**

J'ai aussi des chemises qui te plairont  
Si tu apportes ce journal, une sur-  
prise agréable t'est réservée.

Alors n'hésite pas. Je suis là tous  
les jours depuis 7 heures le matin  
à ton service.

**F. SCHMITZBERGER & C<sup>e</sup>** - 12, Rue Saint-Dizier & 1, Rue Dom-Colmet - NANCY - Tél. 52.78.63

 Papeterie de luxe Fournitures de Bureaux Jeux Educatifs	Du Livre de Poche au plus beau Livre	Droit, Médecine, Sciences, Lettres, Psychologie
	Des Nouveautés aux ouvrages de Fond	Livres techniques Jeux scientifiques

(forte documentation permanente)

